

Electricité

mardi 6 octobre 2020

@cni59-non commercial



Les colonnes montantes électriques posées avant le 24 novembre 2018 appartiendront au réseau public de distribution d'électricité à partir du 23 novembre 2020.

Les travaux devront être pris en charge par Enedis.

Art.176 de la loi n° 2018-1021 du 23/11/2018